

Électricité : encore du flou pour 2026

Comment le consommateur français d'électricité sera-t-il protégé à partir du 1^{er} janvier ? La nouvelle régulation reste à préciser.

Au 1^{er} janvier, une nouvelle régulation s'appliquera à la vente de l'électricité nucléaire d'EDF (67 % de l'électricité produite en France en 2024).

Jusqu'à présent, par obligation européenne, EDF cédait à ses concurrents presque un tiers de sa production nucléaire à 42 € le mégawattheure. Ce qui tirait les prix vers le bas pour les consommateurs, car sur le marché spot (achat à très court terme), il a atteint 109 € en 2021, 276 € en 2022, 97 € en 2023 et 58 € en 2024.

Le nouveau dispositif prévoit que 100 % de la production d'EDF sera vendue au prix du marché. Mais que si les prix flambent, l'État récupérera 50 %, voire 90 %, des recettes excédentaires d'EDF. Et les reversera aux consommateurs grâce à un système dit de « versement nucléaire universel » (VNU). Problème : ni les modalités du VNU ni les seuils de déclenchement ne sont arrêtés.

La Commission de régulation de l'énergie (Cre), qui contrôle le marché de l'électricité, vient d'apporter sa pierre. Elle a calculé le prix de revient du parc nucléaire existant d'EDF : 60,30 € pour la période 2026-2028 et 63,40 € pour la période 2029-2031. C'est 4 à 5 € de moins que ce que réclamait EDF.



La centrale nucléaire du Bugey située à Saint-Vulbas (Ain). | PHOTO : ONLY FRANCE VIA AFP

Sur cette base, au gouvernement de fixer les seuils qui protégeront le consommateur, tout en permettant à EDF de faire face aux 460 milliards d'euros d'investissements dans les quinze prochaines années, récemment chiffrés par la Cour des comptes. Des arbitrages qui ne relèvent pas des « affaires courantes ».

Point rassurant pour le consommateur : la Cre a également calculé que le Tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) devrait rester stable en 2026.

André THOMAS.